وَدِلِيلُ شَهَادَةِ أَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللهِ : قَوْلُهُ تَعَالَى

لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ

حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِالْمُؤْمِنِينَ رَؤُوفٌ رَّحِيمٌ

التوبة: 128

La preuve au sujet de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah réside dans la parole d'Allah : « Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude envers vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. » [Sourate At-Tawbah, v. 128]

Dans ce verset la Allah a juré pour dire que certes ce prophète vient de vous même, c'est à dire soit que c'est un humain comme nous. Ce n'est donc pas un ange contrairement à ce que disent les polythéiste « pourquoi Allah n'a pas envoyé un ange », Allah dit :

وَقَالُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ مَلَكٌ ۖ وَلَوْ أَنزَلْنَا مَلَكًا لَّقُضِىَ ٱلْأَمْرُ ثُمَّ لَا يُنظَرُونَ
وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ مَلَكًا لَّجَعَلْنَٰهُ رَجُلًا وَلَلَبَسْنَا عَلَيْهِم مَّا يَلْبِسُونَ

Al An-âm-6-8-Et ils disent: «Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui (Muhammad) un Ange?» Si Nous avions fait descendre un Ange, c'eût été, sûrement, affaire faite; puis on ne leur eût point donné de délai. Si Nous avions désigné un Ange [comme Prophète], Nous aurions fait de lui un homme et Nous leur aurions causé la même confusion que celle dans laquelle ils sont.

C'est à dire que si Allah fait descendre un ange ça serait uniquement sous forme humaine car un humain ne peut pas voir un ange sur sa forme angélique, donc c'est forcément un humain qui sera envoyé comme prophète

«Min anfusikum ». Ça peut aussi vouloir dire : de votre tribu à vous, en parlant des arabes car c'est connu que chaque prophète était envoyé à son peuple pour les avertir comme Allah a envoyé Nouh, alaiyhi salam, à son peuple, comme il dit :

إِنَّآ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦٓ أَنْ أَنذِرْ قَوْمَكَ مِن قَبْلِ أَن يَأْتِيَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

Nous avons envoyé Nuh (Noé) vers son peuple: « Avertis ton peuple, avant que leur vienne un châtiment douloureux. » sourate 71

Musa (Moïse) alayhi as salam a dit à son peuple:

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ لِمَ تُؤْذُونَنِى وَقَد تَّعْلَمُونَ أَنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ ۖ فَلَمَّا زَاغُوٓا۟ أَزَاغَ ٱللَّهُ قُلُوبَهُمْ ۚ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ

« Ô mon peuple ! Pourquoi me maltraitez-vous alors que vous savez que je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous ? » Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs, car Allah ne guide pas les gens pervers.

Ainsi, chaque peuple, Allah leur a envoyé un prophète, il en est de même pour les arabes, même si notre prophète ﷺ a été envoyé à tout l'univers, mais c'était un prophète de leur peuple qu'ils connaissaient, comme Allah dit :

أَمْ لَمْ يَعْرِفُوا۟ رَسُولَهُمْ فَهُمْ لَهُۥ مُنكِرُونَ

Ou n'ont-ils pas connu leur Messager, au point de le renier ?

C'est-à-dire: est-ce qu'ils ne connaissent pas leur prophète et sa lignée, autrement ils l'auraient blâmé.

Ce prophète qui vous a été envoyé, ce qui vous cause du tort est dur pour lui. C'est connu du prophète ﷺ, que tout ce qui fait du tort aux croyants, était lourd pour lui et qu'il avait une grande motivation pour guider son peuple, mais malgré cela c'est Allah qui décide de guider celui qu'il veut. C'était aussi une personne très miséricordieuse et qui constitue une miséricorde pour les croyants.

وَمَعْنَى شَهَادَة أَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللهِ

طَاعَتُهُ فِيمَا أَمَرَ، وَتَصْدِيقُهُ فِيمَا أَخْبَرَ

واجْتِنَابُ مَا نَهَى عَنْهُ وَزَجَرَ وأَلا يُعْبَدَ اللهُ إلا بِمَا شَرَعَ

Le sens de l'attestation que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah est le suivant : obéir à ses commandements, attester de la véracité des informations dont il nous fait part, s'éloigner de ce qu'il a interdit et réprimé, et n'adorer Allah qu'au moyen de ce qu'il a légiféré

Allah nous dit dans le Coran :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ

Al Nissa-4-59-Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et a ceux d'entre vous qui détiennent le commandement

Les savants disent qu'il y a plus d'une dizaine de versets qui sont conformes à ce verset, c'est-à-dire qu'on doit lui obéir totalement et de façon générale. Il n'y a pas de cas où on peut lui désobéir.

Il faut aussi rendre véridique tout ce qu'il nous dit comme événement passés, tel que les histoires des prophètes ou événements futurs, comme certaines choses qui vont avoir lieu le jour du jugement dernier, même si on ne le comprend pas on doit le rendre véridique, dans cela.

Par exemple dans le hadith où le prophète ﷺ a interdit l'or pour les hommes de cette communauté, certains docteurs parmi les mécréants ont dit que lorsque que l'or est mît sur la peau il y'a des particules minuscules qui circulent, en passant sous la peau et puis dans le sang,et circulent rapidement jusqu'à atteindre le cerveau et quand ça atteint le cerveau sa diminue la raison, jusqu'à ce qu'il ai la même raison qu'une femme. Alors que c'est complètement l'inverse chez les femmes. On comprend ainsi que l'interdiction pour les hommes n'est pas sans raison.
On doit croire à tout ce que le prophète ﷺ nous dit et s'éloigner de tout qu'il a interdit et adorer Allah comme il se doit sans faire de bid'a (innovation)

Ensuite il nous dis
وَدَلِيلُ الصَّلاةِ، وَالزَّكَاةِ، وَتَفْسِيرُ التَّوْحِيدِ : قَوْلُهُ تَعَالَى

وَمَا أُمِرُوا إِلاَّ لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَآءَ

وَيُقِيمُوا الصَّلاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ

البينة: 5

La preuve au sujet de la prière, de l'aumône légale (Zakât) et de l'explication du Tawhîd réside dans la parole d'Allah : « Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Voilà la religion de droiture. » [Sourate Al-Bayyinah, v. 5]

Dans la langue arabe salat (الصَّلاةِ) c'est la doua (l'invocation) et dans la religion les savant disent la prière c'est le fait d'adorer Allah en faisant des gestes et des paroles et qui commencent par Allahou akbar et qui finit par as salam aleikum

Et la zakat l'aumône légal c'est le fait de sortir et donner une partie ses bien, argent bétail, biens commerciaux etc, aux pauvres et nécessiteux ayant droit à la Zakat

La salat et la zakat sont souvent liés dans de nombreux versets du Coran, car la prière constitue le droit d'Allah par rapport aux gens, et la Zakat, le droit des serviteurs d'Allah et de l'argent. Allah dit dans le coran:

وَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱرۡكَعُواْ مَعَ ٱلرَّٰكِعِينَ

Al Baqarah-43. Et accomplissez la Salat, et acquittez la Zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.

Ensuite le sheikh dit, qu'Allah lui fasse miséricorde

وَدَلِيلُ الصِّيَامِ : قَوْلُهُ تَعَالَى

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ

لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ

البقرة: 183

La preuve au sujet du jeûne réside dans la parole d'Allah : « Ô vous les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindrez-vous la piété. » [Sourate Al-Baqarah, v. 183.]

Cheikh saadi a dit, qu'Allah lui fasse miséricorde: cela veut dire deux chose «ô vous qui prétendaient être des croyants faites ce qui sous estime la foi " ou sinon " ô vous à qui Allah a fait le bienfait de la foi, remerciez Allah en faisant ce qu'il vous a ordonné" parmi cela, il y'a le fait de jeûner le mois du ramadan, qui est le neuvième mois du calendrier lunaire. Le jeune dans la langue arabe c'est le fait de se retenir, et dans la religion c'est le fait d'adorer Allah en se retenant de tout ce qui annule le jeûne du lever du soleil à son couché.

وَدَلِيلُ الْحَجِّ : قَوْلُهُ تَعَالَى

وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلاً

وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ الله غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ

آل عمران: 97

La preuve au sujet du pèlerinage se trouve dans la parole d'Allah : « Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les moyens, d'effectuer le pèlerinage à la Maison. Et quiconque ne croit pas, Allah se passe largement des mondes. » [Sourate Ali 'Imrân, v. 97.]

Le hajj dans la langue arabe c'est le fait de visiter une personne ou une chose, de façon récurrente, chaque année, qui vient du mot hijjaj (حجج) comme Allah dit :

عَلَىٰٓ أَن تَأۡجُرَنِي ثَمَٰنِيَ حِجَجٖۖ

à condition que tu travailles à mon service durant huit ans.

Dans l’islam le Hajj c’est le fait le viser la maison sacrée d’Allah à Makkah, pour la visiter dans un moment précis, pour faire des adorations précise comme tawaf et autres, et dans un état précis, qui est le ihram, l’etat de sacralité.

Le hajj a été légiféré en l’an 9 ou 6 de l’hégire. Certains savants se sont basés sur le verset de sourate Al Baqarah, révélé en l’an 6 pour dire cela, mais ce qui est correcte est qu’il a été légiféré en l’an 9, lorsque le verset de sourate al Imran, cité par le sheikh ici, a été révélé, comme la dit sheikhoul islam ibn taymiyyah, qu’Allah lui fasse misericorde.

والله أعلم